

## **Vous êtes intéressé(e)**

Comment faire ?

Prenez contact

 **02 41 66 68 00**

**De 8h à 12h00 et de  
13h30 à 17h00.**

Le responsable du service se rendra à votre domicile pour établir le premier contact, comprendre vos besoins, étudier avec vous nos modes d'interventions, et expliquer le fonctionnement du service

*Ce service intervient sur  
l'agglomération angevine*

Vie à domicile, (association loi 1901) a pour mission de gérer des services favorisant le maintien à domicile de personnes dépendantes qu'elles soient âgées, malades ou handicapées.

Créé depuis 1983, elle gère:

- Un service de soins pour personnes âgées.
- Une équipe Spécialisée Alzheimer
- Un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés.
- Un centre de soins infirmiers
- Un service auxiliaire de vie d'aide à la personne.

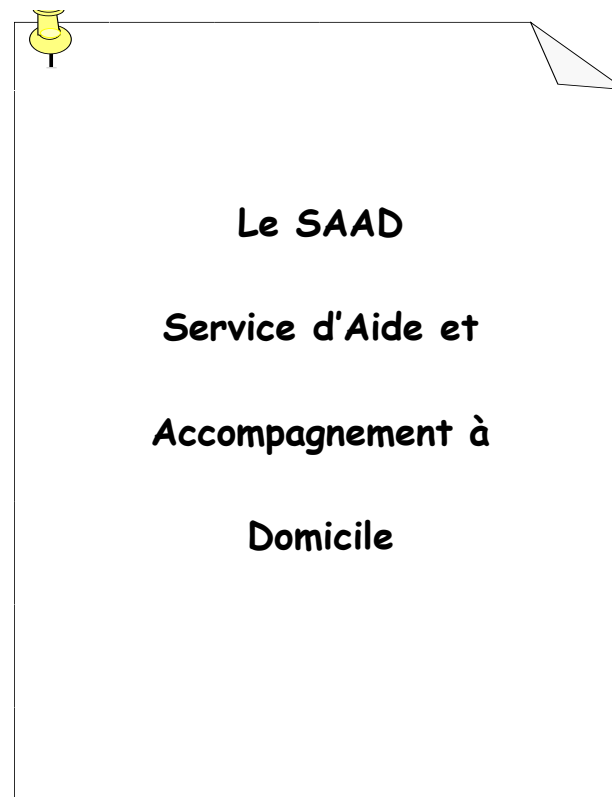
**Président :** Bernard Mabi  
**Directeur :** Stéphane Leclerc

**Coordinateur :** Dominique RETHORE



### **Vie à Domicile**

SSIAD  
ESA  
SAMSAH  
Centre de soins  
Auxiliaire de vie-Garde itinérante de nuit



70 rue des Bonnelles  
49000 Angers

Tel : 02 41 66 68 00

Fax : 02 41 66 40 54

Courriel: [vieadomicile@wanadoo.fr](mailto:vieadomicile@wanadoo.fr)

## MISSIONS

Le rôle des auxiliaires de vie est d'aider par une aide ponctuelle et répétée l'accomplissement des actes essentiels de la vie courante de personnes en situation de handicap ou de dépendances

## SECTEUR

Le service intervient sur Angers et sa proche périphérie : St Barthélémy d'Anjou, Trélazé, Les Pont-de-Cé, Sainte Gemmes-sur-Loire, Bouchemaine, Beaucouzé et Avrillé.

## HORAIRES

Le service fonctionne de 7 H à 22 H, 7 jours sur 7, pour des interventions en général d'une durée d'une  $\frac{1}{2}$  heure à 2 heures.

La durée de l'intervention est déterminée avec le responsable du service en fonction des tâches à assurer lors de l'évaluation des besoins.

## INTERVENANTS

L'auxiliaire de vie est un travailleur social diplômé d'état (niveau V) qui apporte une aide matérielle, une aide technique et un soutien moral à la personne.

## PRESTATIONS

Les prestations sont centrées sur l'aide à la personne dans le respect de son projet de vie et de ses potentialités :

- aide à la mobilisation, au lever, au coucher ;
- présence rassurante pour un accompagnement à la toilette
- aide à la confection et/ou à la prise des repas ;
- aide à l'appareillage, surveillance et maintenance minimum des aides techniques ;
- accompagnement pour des promenades, des courses et sorties diverses ;
- aide aux démarches administratives, lecture et réponse aux courriers ;
- accompagnement spécifique de personnes non-voyantes ;
- apprentissage d'hygiène domestique et alimentaire
- aide à l'entretien courant du logement en corrélation avec l'aide directe apportée à la personne (dans la limite de 30% du temps d'intervention)

## FACTURATION (\*)

Selon le tarif horaire fixé par le conseil général : 28.29 € au 01/04/2015.

Le coût peut-être financé par des prestations sociales (PCH, APA).

Le cas échéant, nous pouvons vous accompagner pour élaborer un dossier de demande d'aide.

Par ailleurs, en fin d'année un reçu fiscal est établi pour bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt selon les modalités réglementaires en vigueur.

*Le site du ministère du Travail peut vous renseigner sur les majorations existantes*

(\*) Dispositions spécifiques pour la garde itinérante de nuit, nous contacter.